

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UBS (Lux) Key Selection SICAV - Multi Strategy Alternatives (EUR), catégorie (CHF hedged) Q-acc (ISIN: LU1240795358), CHF

un compartiment de UBS (Lux) Key Selection SICAV

Ce compartiment est géré par UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. (la société de gestion).

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment est un fonds nourricier avec le même objectif de placement que le fonds maître, à savoir une croissance du capital. Le fonds nourricier investit au moins 85% de ses actifs nets dans des parts du fonds maître, Alma Platinum IV UBS Multi Strategy Alternatives. Les 15% restants peuvent être investis dans des actifs liquides.

Le fonds maître est un fonds multigestionnaire qui investit dans différents sous-gérants et stratégies de placement alternatives. Ces sous-gérants investissent dans des instruments de placement hautement diversifiés et recourent à des stratégies et techniques extrêmement diverses. Ces dernières peuvent inclure: des stratégies equity hedge, dans lesquelles les actions sous-jacentes sont acquises, mais couvertes au moyen de dérivés; des stratégies de valeur relative, où le fonds cherche à tirer parti des avantages basés sur les écarts dans les évaluations/prix; les stratégies de trading, où le fonds vise à générer une plus-value par le biais d'une gestion active; et les stratégies crédit/revenu, où le fonds investit dans des instruments titrisés très divers. Le fonds peut aussi utiliser des instruments dérivés (à des fins de gestion efficace de portefeuille ou de couverture). Le fonds maître recourt largement aux dérivés à des fins de couverture et de placement, ce qui signifie que l'endettement brut escompté peut aller jusqu'à 3000%.

Le compartiment est géré de manière active et n'est contraint par aucun indice de référence

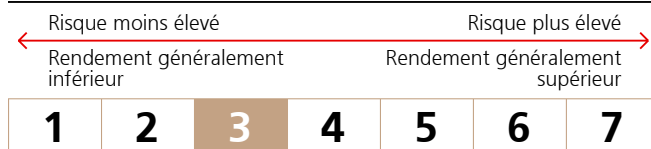
En principe, les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à la Société de gestion n'importe quel jour ouvrable au Luxembourg.

Les revenus de cette catégorie d'actions sont réinvestis.

Le risque de change entre la monnaie de la classe de parts et la monnaie du fonds est largement couvert.

Le Fonds pourra conclure des opérations de prêt de titres.

Profil de risque et de rendement



Informations complémentaires sur la catégorie de risque

- La catégorie de risque est basée sur la volatilité future estimée du fonds. La méthode utilisée pour obtenir cette estimation dépend du type de fonds et des données historiques.
- La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas statique et peut évoluer au fil du temps.
- L'allocation à la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas qu'un placement dans ce fonds est dénué de tout risque.

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie?

- Le fonds est classé dans la catégorie 3 car la volatilité de ses rendements est faible. Le fonds investit dans des fonds cibles avec des stratégies alternatives. En conséquence, ces fonds sont soumis à des risques potentiels supplémentaires, qui s'ajoutent aux risques de marché, de crédit et de liquidité. Aussi l'investisseur doit-il présenter une capacité et une tolérance au risque adéquates. La valeur d'une part peut chuter en deçà du prix d'achat.

Autres risques importants

- Risques opérationnels/liés aux tiers: le fonds peut investir dans des fonds gérés par des tiers. Si les tierces parties sont affectées par un événement, des effets négatifs, voire une perte financière, pourraient s'ensuivre pour le compartiment.
- Le fonds peut investir dans des actifs moins liquides, potentiellement difficiles à vendre en cas de crise du marché.
- Chaque fonds présente des risques particuliers, dont les descriptions figurent dans une liste détaillée et exhaustive incluse dans le prospectus.

Frais

Les frais dont vous vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Commission de conversion	4.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.15%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

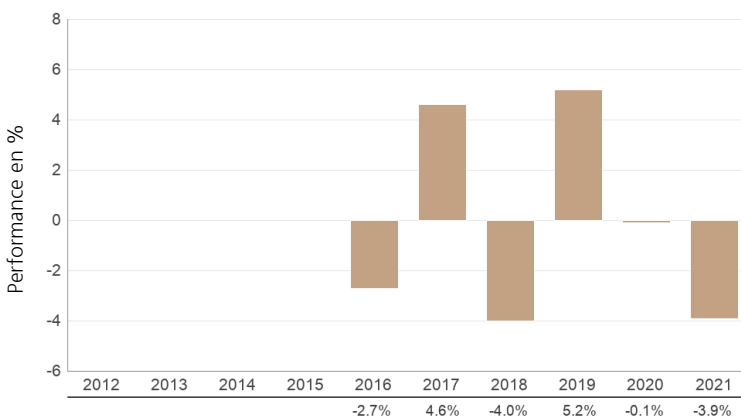
Les **frais d'entrée** indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, il se peut que vous payiez moins – pour en savoir plus consultez votre conseiller financier.

En ce qui concerne les **frais courants**, le chiffre communiqué se fonde sur les douze mois précédant la préparation de ce document. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent généralement:

- Des coûts découlant du prêt de titres ainsi que des coûts de transaction, à l'exception des coûts d'achat et de vente de parts d'autres fonds

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter le prospectus du fonds, qui est disponible à l'adresse www.ubs.com/funds.

Performances passées



La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.

Le graphique montre la performance de placement de la catégorie calculée en tant que variation en pourcentage de la valeur nette d'inventaire du fonds de la fin d'une année à la fin de l'année suivante. En général, le calcul des performances passées tient compte de tous les coûts à l'exception de la commission d'émission. Si le fonds est géré par rapport à un indice de référence, le rendement de ce dernier est aussi indiqué.

28.8.2019: modification de la politique d'investissement, autrement dit la performance par le passé était réalisée dans des conditions qui n'ont plus cours.

La catégorie a été lancée en 2015. Le fonds a été lancé en 2010.

La performance passée est calculée en CHF.

Informations pratiques

Dépositaire:

UBS Europe SE, Luxembourg branch

Informations complémentaires

Des informations sur le fonds UBS (Lux) Key Selection SICAV et ses catégories de parts, le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement, en anglais ou en allemand, auprès de la société de gestion du Fonds, de l'Administrateur central, de la Banque dépositaire, des distributeurs du Fonds ou en ligne à l'adresse www.ubs.com/funds.

La monnaie de la catégorie de parts est CHF. Le cours des parts est publié sur une base hebdomadaire sur www.ubs.com/funds.

Les détails, qui comprennent les procédures liées au traitement des réclamations, la stratégie d'exercice des droits de vote du fonds, les directives relatives au traitement des conflits d'intérêt, la politique de meilleure exécution et la politique de rémunération actuelle, qui inclut une description du calcul de la rémunération et des avantages et les responsabilités du Comité de rémunération, sont disponibles à l'adresse www.ubs.com/fml-policies. Sur demande, une version imprimée sera fournie gratuitement.

Les parts détenues peuvent être échangées contre des parts d'autres compartiments du fonds et/ou d'autres catégories aux frais de conversion indiqués ci-avant. Les parts de catégories libellées en RMB peuvent uniquement être converties en parts de compartiments ou catégories dont le RMB est la devise.

Législation fiscale

Les lois fiscales en vigueur dans votre pays de résidence ou de domicile fiscal(e) déterminent la manière dont les revenus et le capital de votre placement dans le fonds seront imposés. Pour obtenir de plus amples détails sur les effets fiscaux de votre placement dans le fonds, veuillez contacter votre conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est autorisé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La Société de gestion est autorisée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/02/2022.